



UNSA POLICE

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

mail : police@unsa.org - Site : <http://unsa-police.fr/>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : fax@unsapolice.com

Paris, le 2 janvier 2018

- Communiqué de presse -

Champigny-sur-Marne Chronique d'une violence ordinaire...

Dans la nuit de la Saint Sylvestre, deux de nos collègues, intervenant sur une rixe à Champigny-sur-Marne, ont été pris à partie par une centaine de « courageux voyous », qui, à 50 contre un, les ont roués de coups.

Ils se sont vus prescrire dix et sept jours d'Incapacité totale de travail (ITT).

L'UNSA Police prend acte des mots prononcés par le Président de la république et le ministre de l'Intérieur.

L'UNSA Police rappelle les dispositions de l'article 222-13 du code pénal : « *Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises : [...] Sur un fonctionnaire de la police nationale, dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur.* »

L'UNSA Police demande que les auteurs soient lourdement condamnés et effectuent réellement les peines, ce qui est loin d'être le cas en France...

L'UNSA Police refuse la banalisation de tels faits. L'état doit prendre toute la mesure de ces actes graves, si ce n'était pas le cas, la future police de sécurité du quotidien serait un échec.

« Une fois de plus, la police nationale paye le prix fort de son engagement quotidien pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

L'UNSA Police souhaite un bon et prompt rétablissement à nos deux collègues. »

Philippe Capon, Secrétaire Général

Le bureau national